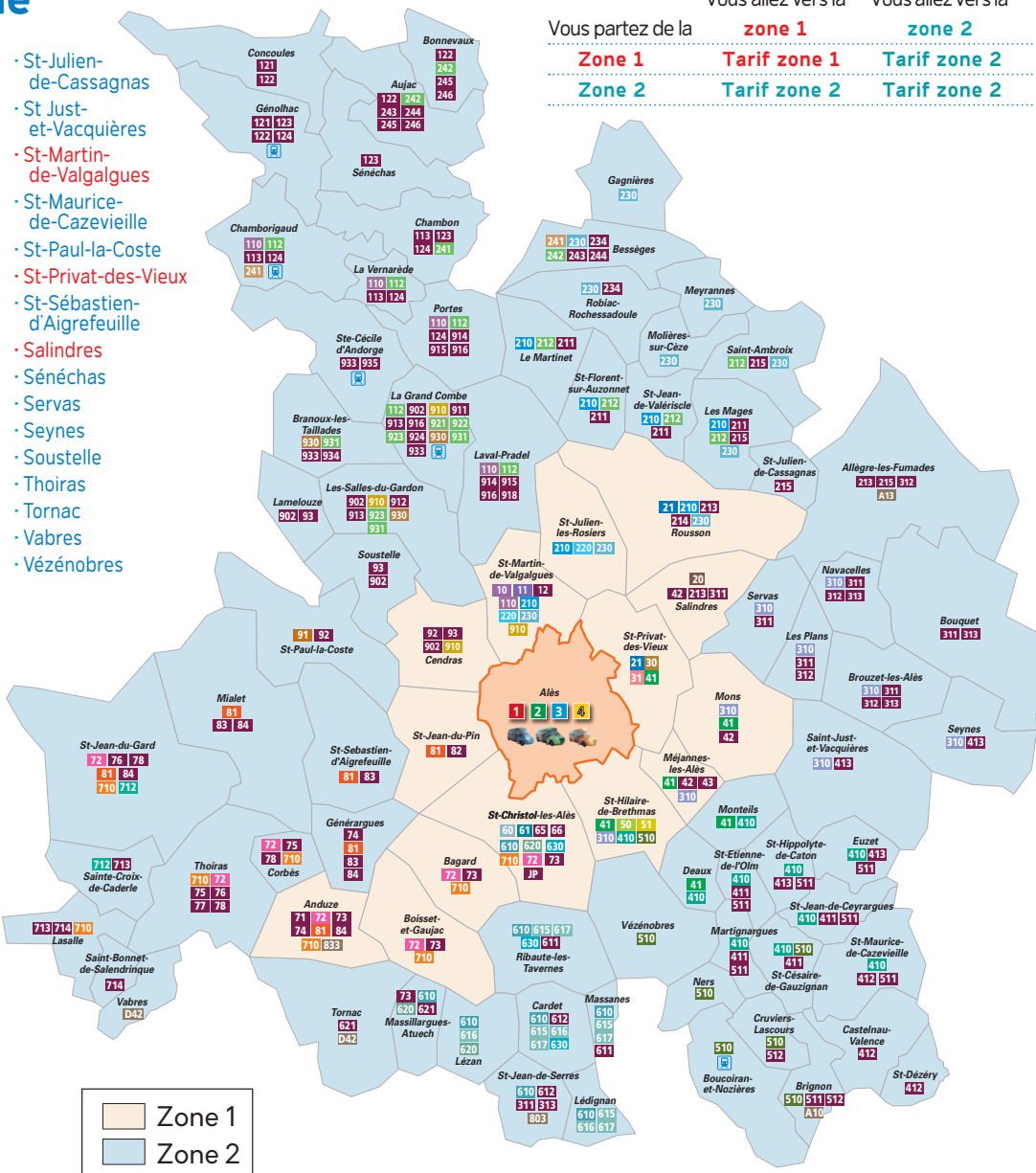


Demande d'ABONNEMENT GINKO



Communes par zone

- Alès
- Allègre-les-Fumades
- Anduze
- Aujac
- Bagard
- Bessèges
- Boisset-et-Gaujac
- Bonnevaux
- Boucoiran-Nozières
- Bouquet
- Branoux-les-Taillades
- Brignon
- Brouzet les Alès
- Cardet
- Castelnau-Valence
- Cendrass
- Chambon
- Chamborigaud
- Concoules
- Corbès
- Cruviers-Lascours
- Deaux
- Euzet
- Gagnières
- Générargues
- Génolhac
- La Grand Combe
- Lamelouze
- Lasalle
- Laval-Pradel
- La Vernarède
- Lédignan
- Le Martinet
- Les Mages
- Les Plans
- Les Salles-du-Gardon
- Lézan
- Martignargues
- Massanes
- Massillargues-Atuech
- Méjannes-les-Alès
- Meyrannes
- Mialet
- Molières-sur-Cèze
- Mons
- Monteils
- Navacelles
- Ners
- Portes
- Ribaute-les-Tavernes
- Robiac-Rochessadoule
- Rousson
- St-Ambroix
- St-Bonnet-de-Salendrinque
- Ste-Cécile-d'Andorge
- St-Césaire-de-Gauzignan
- St-Christol-les-Alès
- Ste-Croix-de-Caderle
- St-Dézéry
- St-Etienne-de-l'Olme
- St-Florent-sur-Auzonnet
- St-Hilaire-de-Brethmas
- St-Hippolyte-de-Caton
- St-Jean-de-Ceyrargues
- St-Jean-de-Serres
- St-Jean-de-Valérisclé
- St-Jean-du-Gard
- St-Jean-du-Pin
- St-Julien-les-Rosiers
- Massillargues-Atuech
- Méjannes-les-Alès
- Meyrannes
- Molières-sur-Cèze
- Mons
- Monteils
- Navacelles
- Ners
- Portes
- Ribaute-les-Tavernes
- Robiac-Rochessadoule
- Rousson
- St-Ambroix
- St-Bonnet-de-Salendrinque
- Ste-Cécile-d'Andorge
- St-Césaire-de-Gauzignan
- St-Christol-les-Alès
- Ste-Croix-de-Caderle
- St-Dézéry
- St-Etienne-de-l'Olme
- St-Florent-sur-Auzonnet
- St-Hilaire-de-Brethmas
- St-Hippolyte-de-Caton
- St-Jean-de-Ceyrargues
- St-Jean-de-Serres
- St-Jean-de-Valérisclé
- St-Jean-du-Gard
- St-Jean-du-Pin
- St-Julien-les-Rosiers
- Massillargues-Atuech
- Méjannes-les-Alès
- Meyrannes
- Molières-sur-Cèze
- Mons
- Monteils
- Navacelles
- Ners
- Portes
- Ribaute-les-Tavernes
- Robiac-Rochessadoule
- Rousson
- St-Ambroix
- St-Bonnet-de-Salendrinque
- Ste-Cécile-d'Andorge
- St-Césaire-de-Gauzignan
- St-Christol-les-Alès
- Ste-Croix-de-Caderle
- St-Dézéry
- St-Etienne-de-l'Olme
- St-Florent-sur-Auzonnet
- St-Hilaire-de-Brethmas
- St-Hippolyte-de-Caton
- St-Jean-de-Ceyrargues
- St-Jean-de-Serres
- St-Jean-de-Valérisclé
- St-Jean-du-Gard
- St-Jean-du-Pin
- St-Julien-les-Rosiers



Vous partez de la	Zone 1	Zone 2
Vous allez vers la	zone 1	zone 2
	Tarif zone 1	Tarif zone 2
	Tarif zone 2	Tarif zone 2

Zone 1
 Zone 2



SERVICE INIMO

INIMO est un service d'information par SMS développé par le groupe Keolis. Il permet aux personnes intéressées de recevoir toute l'actualité du réseau en temps réel (déviations, incidents, vie commerciale du réseau...).

- Ce service est **gratuit***, pour y souscrire :
- Par téléphone vous devez envoyer un SMS contenant le mot clé Ales'Y suivi de vos nom et prénom au **06 77 03 02 01**
 - Sur internet au www.alesy.fr. Un SMS confirmera votre inscription.

- Pour vous désinscrire, il vous suffira :
- D'envoyer un SMS contenant le mot clé Ales'Y suivi de STOP au même numéro**
 - De vous connecter sur le www.alesy.fr

*Hors coût du SMS suivant l'opérateur. ** Coût d'un SMS suivant l'opérateur.



INFO
 04 66 52 31 31
contact@alesy.fr www.alesy.fr



Demande d'ABONNEMENT GINKO

JEUNES – DE 26 ANS

SCOLAIRES NON AYANT DROIT À L'ABONNEMENT SCOLAIRE PLUS

NOM :

IDENTITÉ DU REPRÉSENTANT LÉGAL

si personne mineure ou sous tutelle :

PRÉNOM :

DATE DE NAISSANCE :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

TÉLÉPHONE : MAIL :

L'ABONNEMENT GINKO

Il est accessible sous la formule mensuelle, trimestrielle, semestrielle ou annuelle. 2 mois vous sont offerts sur la formule annuelle.

Le premier achat (carnet ou abonnement) se fait obligatoirement à la Maison des Mobilités.

Votre abonnement est ensuite rechargeable auprès de l'Maison des Mobilités mais aussi

auprès de tous nos relais de vente.

C'est un abonnement qui vous permet de voyager de façon illimitée sur le périmètre acheté (zone 1 ou zone 2) durant toute sa durée de validité.

Il est en vente dès le 20 de chaque mois. L'abonnement est valable du 1er jour au dernier jour du mois acheté.

Zone 1 = 7€ Zone 2 = 12€

SIGNATURE

(du représentant légal, si mineur)

PIÈCES À FOURNIR :

- PHOTO D'IDENTITÉ
- PHOTOCOPIE DE LA PIÈCE D'IDENTITÉ
- PHOTOCOPIE D'UN JUSTIFICATIF DE DOMICILE (moins de 3 mois)

Et un règlement de 5€ pour l'établissement de la carte BANG.

Actualisation de la carte 3,50 €. Duplicata carte Bang 10€.

J'accepte de recevoir des informations du réseau Ales'Y.

J'accepte que ma photo soit conservée numériquement, afin de permettre une nouvelle fabrication de carte, si nécessaire.

« Les informations recueillies sont nécessaires pour vous délivrer, renouveler ou refaire votre carte, ainsi que pour la bonne gestion commerciale du réseau « Ales'Y ». Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées exclusivement à Keolis Alès (Service Commercial et Comptable). Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la Direction de la Keolis Alès, 389 Chemin du Viget 30100 ALÈS. »



Collez
votre photo